



Confédération Française des Batteries-Fanfaires

☎ 06.88.88.05.11 ✉ cfbf.secretariat@gmail.com

✉ CFBF - 26 rue Georges Bizet - 63800 Cournon d'Auvergne

FORMULAIRE D'ADHESION INDIVIDUELLE 2017

à retourner à la Confédération accompagné du montant de la cotisation libellé au nom de la CFBF

ADHERENT

M. Mme, Mlle : Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone(s) : _____ Télécopie : _____

Courriel : _____@_____ Site Internet : www. _____

Le cas échéant : - Société d'appartenance : _____

- Fédération : _____

Instrument ou discipline pratiqué : _____

Cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir la lettre d'information numérique

Montant de la cotisation annuelle : (*inscrivez le montant correspondant à votre choix*)

€

- Membre actif : 33 € - Membre bienfaiteur (60 € - 90 €)

Cette cotisation comprend l'abonnement d'un an à Batteries-Fanfaires Magazine (valeur 22€)

à joindre au présent formulaire par chèque libellé au nom de « CFBF »

A _____ le _____

(signature)

NOUVELLES DISPOSITIONS FISCALES

Les lois de finance de ces dernières années ont porté à 66% du montant des dons aux organismes d'intérêt général (retenus dans la limite de 20% de votre revenu imposable) la réduction de votre impôt sur les revenus de l'année du versement.

« Ouvrent droit à la réduction d'impôt, les dons effectués au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général et de fondations (...) à condition que ces organismes présentent un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial, culturel, humanitaire, sportif ou concourent à la mise en valeur du patrimoine artistique ».

Pour en bénéficier vous devez inscrire le montant de votre versement dans la case UF de votre déclaration et joindre le reçu que nous vous délivrons, établi selon le modèle fixé par l'arrêté du 26 juin 2008 (cerfa N° 11580*03). Si vous déclarez en ligne, vous êtes dispensé de l'envoi de ce justificatif mais devez le conserver dans l'éventualité où votre centre des impôts vous le demanderait.

Ces informations sont vérifiables sur le site du Ministère des Finances www.impots.gouv.fr ou auprès de votre centre des impôts.